

# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025 N° 2025-031

4. Fonction publique  
4.2- Personnel  
contractuel

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

Date de la convocation :

9 septembre 2025

| Vote         |    |
|--------------|----|
| Pour :       | 17 |
| Contre :     | 0  |
| Abstention : | 0  |

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2025
- affichage du 19/09/2025 au 18/11/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

**EXCUSEES** : Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE)

**ABSENTES** : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

**Secrétaire de séance** : Eric PAUZE

### OBJET :

#### PERSONNEL COMMUNAL

- CREATION D'UN EMPLOI POUR  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE  
D'ACTIVITE

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° et l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, en vertu desquels les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Mme Janine DURET, Adjointe au Maire déléguée au personnel, expose aux conseillers que pour cette nouvelle année scolaire les services de restauration scolaire et de garderie du soir de l'école maternelle enregistrent une fréquentation importante. Il est nécessaire de recruter un agent pour permettre la mise en place de deux services en restauration scolaire et d'un renfort en garderie du soir.

Elle propose donc de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité selon les conditions énumérées ci-dessous :

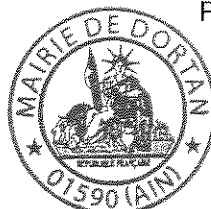
- ⇒ un poste d'adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent périscolaire polyvalent au sein de l'école maternelle à temps non complet à raison de 13h00 de travail par semaine à compter du 2 septembre 2025 jusqu'au 31 décembre 2025. Cet emploi pourra être prorogé jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 3 juillet 2026, en cas de maintien des effectifs actuels.

La rémunération de ce poste est fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé entendu et après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement d'activité temporaire selon les modalités énoncées ci-dessus.
- HABILITE Mme le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE  
TEMPORAIRE A L'ECOLE MATERNELLE.

.....  
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 19/09/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025031

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250915-DEL2025031-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025 031 CREATION EMPLOI ACCROISST TEMPORAIRE ACTE.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20250919-DEL2025031-DE-1-1\_1.pdf )